

9



9. INFORMATIONS SUR L'EXERCICE 2021

9.1. Comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021..... 384

9.1.1. Etats Financiers384

9.1.2. Informations sur le groupe, le référentiel comptable, les modalités de consolidation et les méthodes et règles d'évaluation388

9.1.3. Périmètre de consolidation.....391

9.1.4. Notes sur le compte de résultat.....392

9.1.5. Notes sur le bilan398

9.1.6. Exposition du Groupe aux risques financiers
416

9.1.7. Parties liées.....417

9.1.8. Engagements hors bilan418

9.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021..... 419

9.3. Comptes sociaux de SRP Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021..... 427

9.3.1. Etats financiers427

9.3.2. Annexe au bilan et au compte de résultat .428

9.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de SRP Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021..... 435

Il est rappelé que, comme mentionné par le Groupe dans son communiqué de presse du 31 mars 2023, le cabinet KPMG, commissaire aux comptes titulaire de SRP Groupe, a porté à notre connaissance, après en avoir été préalablement informé par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), qu'une erreur technique était survenue en 2017 lors de la procédure de nomination du co-commissaire aux comptes suppléant Alain Pater SAS, rendant cette nomination irrégulière.

Ce dernier ayant été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire à compter de la certification des comptes 2021 du fait de l'empêchement du commissaire aux comptes titulaire Jérôme Bénéïnous, les rapports sur les comptes consolidés du Groupe, les comptes sociaux de SRP Groupe ainsi que le rapport sur les conventions réglementées inclus dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 n'ont pas été signés par deux commissaires aux comptes régulièrement nommés.

En conséquence, l'assemblée générale de SRP Groupe s'est réunie le 26 mai 2023 et a nommé, sur proposition du Conseil d'administration à la suite d'un processus d'appel d'offres conduit par le Comité d'audit, le cabinet GRANT THORNTON, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, représenté par Alexandre Mikhail, 29, rue du Pont, 92200 Neuilly-Sur-Seine, commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

En outre, l'assemblée générale du 26 mai 2023 a notamment confié au cabinet GRANT THORNTON une mission spéciale commune avec le cabinet KPMG Audit IS SAS portant sur la certification des comptes clos le 31 décembre 2021 et l'émission des rapports initialement signés par le cabinet Alain Pater SAS.

Ainsi, à titre de régularisation, le collège ainsi constitué a émis de nouveaux rapports au titre de l'exercice 2021. Ces rapports ainsi que les éléments financiers s'y rapportant sont publiés dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

9 Informations sur l'exercice 2021

Comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

9.1. Comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

9.1.1. Etats Financiers

9.1.1.1. Etat du résultat net

en K€	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires	4.2	723 846	697 508
Coût des ventes		- 435 776	- 424 497
Marge brute		288 071	273 011
Marge brute en % du CA		39,8%	39,1%
Marketing		- 29 284	- 22 840
Logistique & traitement des commandes		- 163 517	- 162 603
Frais généraux et administratifs		- 63 083	- 62 145
Résultat opérationnel courant		32 186	25 423
Coûts des paiements en actions		- 1 659	- 1 424
Autres produits et charges opérationnels	4.4	- 1 585	- 2 315
Résultat opérationnel		28 942	21 685
Coût de l'endettement financier brut		- 1 125	- 905
Coût de l'endettement financier		- 1 125	- 905
Autres produits et charges financiers		- 18	31
Résultat avant impôts		27 799	20 811
Impôts sur les bénéfices	4.5	- 515	- 6 900
Résultat net		27 284	13 911
Part attribuable aux actionnaires de l'entité consolidante		27 284	13 911
Part attribuable aux participations ne conférant pas le contrôle		-	-
Résultat par action (en €)			
Résultat net par action	5.17	0,23	0,17
Résultat net dilué par action	5.17	0,23	0,16

9.1.1.2. Etat du résultat global

en K€	Notes	2021	2020
Résultat net		27 284	13 911
Ecart actuariel relatif aux avantages de personnel postérieurs à l'emploi		- 22	-
Ecart de conversion		26	- 19
Résultat global		27 288	13 892

9 Informations sur l'exercice 2021

Comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

SRP.groupe

9.1.1.3. Bilan consolidé

en K€	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Ecart d'acquisition	5.1	123 685	123 685
Autres Immobilisations incorporelles	5.2	49 155	51 341
Immobilisations corporelles	5.3	36 905	38 805
Autres actifs financiers	5.4	2 244	1 214
Impôts différés actif	5.11	4 511	55
Autres actifs long terme		-	2
Actifs non-courants		216 500	215 102
Stocks et en-cours	5.5	62 564	60 924
Clients, avances et acomptes versés	5.6 & 5.7	20 311	20 307
Créances d'impôt		928	1 873
Autres actifs courants	5.7	37 039	51 772
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	99 551	130 833
Actifs courants		220 394	265 708
Total Actif		436 894	480 811
Capital		4 742	4 702
Primes liées au capital		217 811	217 779
Actions propres		- 1 658	- 1 472
Autres réserves		- 43 058	- 57 897
Résultat net		27 284	13 911
Total Capitaux propres, part du groupe		205 121	177 023
Intérêts minoritaires		-	-
Total des capitaux propres	1.5	205 121	177 023
Emprunts et dettes financières	5.12	54 317	80 289
Engagements envers le personnel	5.9	206	147
Autres provisions	5.10	57	439
Impôts différés passif	5.11	29	0
Total passifs non courants		54 609	80 876
Emprunts et concours bancaires (< 1 an)	5.12	12 946	39 593
Provisions (< 1 an)	5.10	4 595	4 205
Fournisseurs	5.13	119 722	132 205
Dettes d'impôt		1 593	1 513
Autres passifs courants	5.13	38 308	45 397
Total passifs courants		177 164	222 913
Total des passifs non-courants & courants		231 773	303 788
Total des passifs et capitaux propres		436 894	480 811

9.1.1.4. Tableau de flux de trésorerie consolidés

en K€	Notes	2021	2020
Résultat net total consolidé		27 284	13 911
Elim. des provisions et amortissements (1)		16 030	14 503
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		656	1 383
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	5.16	938	1 413
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		44 908	31 210
Elim. de la charge (produit) d'impôt	4.5	515	6 900
Elim. du coût de l'endettement financier net		1 125	905
Incidence de la variation du BFR	5.18	- 5 122	2 706
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant impôt		41 426	41 721
Impôts payés		- 5 285	- 1 446
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		36 141	40 275
Incidence des variations de périmètre		-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.2 & 5.3	- 12 040	- 9 671
Variation des prêts et avances consentis		- 1 029	120
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		305	716
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		- 12 764	- 8 835
Augmentation de capital		72	9 099
Cession (acquisition) nette d'actions propres		- 251	284
Emission d'emprunts	5.12	49 675	85 000
Remboursement d'emprunts (2)	5.12	- 102 993	- 43 212
Intérêts financiers nets versés		- 1 240	- 787
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		- 54 737	50 384
Incidence de la variation des taux de change		78	- 39
Variation de la trésorerie		- 31 281	81 785
Trésorerie d'ouverture	5.8	130 833	49 049
Trésorerie de clôture	5.8	99 551	130 833

(1) En 2021, 3 millions d'euros liés à l'amortissement du droit d'utilisation des actifs immobiliers en application d'IFRS 16.

(2) La ligne « Remboursement d'emprunts » contient principalement le remboursement du PGE pour un montant de 35 millions d'euros, le remboursement d'emprunts bancaires à hauteur de 65 millions d'euros et l'amortissement du droit d'utilisation des actifs loués en application d'IFRS16 pour 3 millions d'euros.

La position de trésorerie de clôture est détaillée dans la note 5.8.

9

Informations sur l'exercice 2021

Comptes consolidés du Groupe pour
l'exercice clos le 31 décembre 2021

SRP.groupe

9.1.1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves Groupe			Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
				Autres éléments du résultat global	Autres réserves	Total				
Situation au 31.12.2019	2 030	211 109	- 1 756	18	8 961	8 979	- 68 187	152 175	-	152 175
Résultat net						-	13 911	13 911		13 911
Ecart de conversion				- 19		- 19		- 19		- 19
Résultat global				- 19		- 19	13 911	13 892		13 892
Augmentation de capital	2 672	6 670				9 342		9 342		9 342
Levées de stocks options						-		-		-
Mouvements sur actions propres			284			284		284		284
AGA* et charges de stocks-options					1 413	1 413		1 413		1 413
Autres variations					- 83	- 83		- 83		- 83
Situation au 31.12.2020	4 702	217 779	- 1 472	- 1	10 291	19 916	- 54 276	177 023	-	177 023
Résultat net						-	27 284	27 284		27 284
Ecart actuariel relatifs aux avantages de personnel postérieurs à l'emploi				- 22		- 22		- 22		- 22
Ecart de conversion				26		26		26		26
Résultat global				4		4	27 284	27 288		27 288
Augmentation de capital	40	32				72		72		72
Mouvements sur actions propres			- 251			- 251		- 251		- 251
AGA* et charges de stocks-options					938	938		938		938
Autres variations					52	52		52		52
Situation au 31.12.2021	4 742	217 811	- 1 723	3	11 281	20 731	- 26 992	205 121	-	205 121

* AGA = Attributions gratuites d'actions

Au 31 décembre 2021, le capital social de la société SRP Groupe S.A. était constitué de 118 552 030 actions de valeur nominale de 0,04 euros (117 560 198 actions de la même valeur nominale au 31 décembre 2020).

**9.1.2. Informations sur le groupe, le référentiel comptable, les modalités de consolidation
et les méthodes et règles d'évaluation****9.1.2.1. Le Groupe**

SRP Groupe S.A. est une société ayant son siège social en France à Saint Denis (93210), ZAC Montjoie, 1 Rue des Blés. SRP Groupe S.A. est la société mère du groupe Showroomprivé (l'ensemble désigné dans ce rapport comme « le Groupe ») dont l'activité est dédiée à la vente d'articles sur Internet

Les actions de SRP Groupe S.A. sont cotées sur le marché réglementé Euronext à Paris depuis 2015.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 du Groupe comprennent les comptes de la société mère et de ses filiales (cf. note 3.1). L'exercice clos au 31 décembre 2021 couvre une période de 12 mois.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de SRP Groupe S.A. lors de sa réunion du 10 mars 2022 et seront soumis pour approbation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 juin 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

9.1.2.2. Faits marquants de l'exercice**9.1.2.2.1. Renégociation de la dette bancaire**

SRP a signé un accord le 17 décembre 2021 avec ses partenaires bancaires pour la mise en place d'un financement structuré « Sustainability-linked syndicated facilities » d'un montant de 70 M€ qui vise à refinancer l'intégralité de la dette bancaire de 63 M€ issue du protocole signé le 29 avril 2020 et à renforcer les moyens financiers du Groupe. Elle va permettre de retrouver de la flexibilité pour la mise en œuvre de nouveaux projets créateurs de valeur.

Ce Sustainability-linked syndicated facilities comprend une tranche de crédit amortissable pour 50 M€ et une tranche de crédit à tirage (G&A Facility) d'un montant maximum de 20 M€. Ces dettes bancaires ont une maturité à échéance décembre 2026. Le taux d'intérêt applicable dans le cadre de ce Sustainability-linked syndicated facilities est modulable en fonction du respect de deux critères ESG, dont la définition est en cours de finalisation avec les partenaires bancaires.

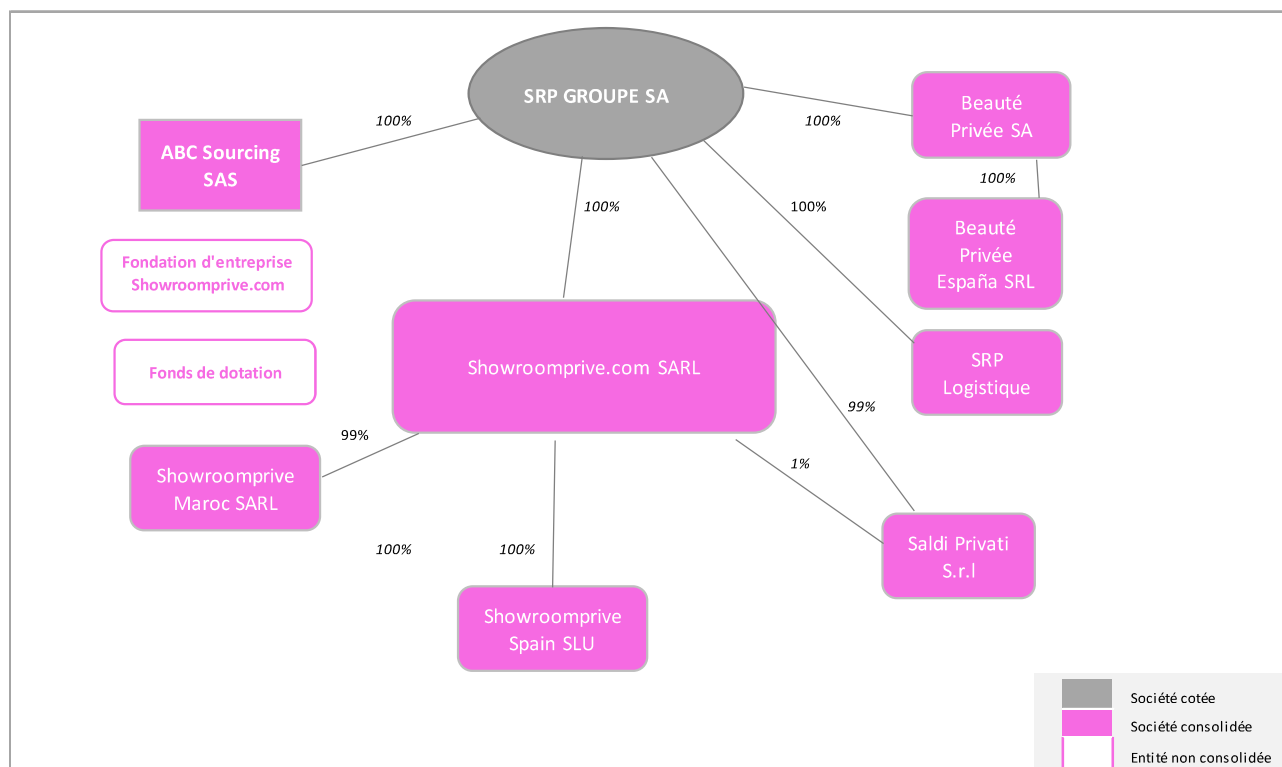
Cette opération met un terme à la période de conciliation.

9.1.2.2.2. Covid 19

La pandémie de Covid-19 a été confirmée par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020 dont le résultat a été une crise sanitaire mondiale sans précédent. Le Groupe n'a pas bénéficié de mesures gouvernementales ayant un impact significatif sur les comptes clos au 31 décembre 2021. Par ailleurs, le Groupe évalue de façon régulière les conséquences actuelles et futures de la crise, bien qu'il soit difficile de les anticiper entièrement.

9.1.2.3. Organigramme

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2021 est le suivant :



9.1.2.4. Référentiel comptable

Déclaration de conformité et référentiel IFRS utilisé

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe publiés aux 31 décembre 2021 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne) au 31 décembre 2021.

Les normes comptables internationales comprennent :

- les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) ;
- les normes IAS (International Accounting Standards) ;
- leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRS IC (IFRS Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/index_fr.

Nouvelles normes et interprétations applicables

Normes / Amendements	Thème	Premier exercice d'application UE	Application SRP	Impact SRP
Nouvelles normes et interprétations applicables depuis le 1er janvier 2021				
Amendements à IFRS 4	Report d'application d'IFRS 9 pour les transactions d'assurance au 1/1/2023	01/01/2021	Non applicable	
Réforme des taux d'intérêt de référence (IBOR) – Etape 2	Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16	01/01/2021	Applicable	Sans impact. Absence d'instruments de couverture
Amendements à IFRS 16	Aménagements des loyers Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 (preneurs uniquement) => Extension des critères d'éligibilité à l'allègement pratique accordé par les amendements à IFRS 16 – Covid 19 publiés en	01/04/2021	Applicable	Sans impact. Pas d'aménagements de loyers négociés
Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union européenne				
Amendements à IFRS 3	Mise à jour des références au Cadre conceptuel	01/01/2022	Applicable	Sans impact
Amendements à IAS 37	Contrats déficitaires – Coûts à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire	01/01/2022	Non applicable	
Amendements à IAS 16	Comptabilisation des produits générés avant la mise en service d'une immobilisation	01/01/2022	Non applicable	
Améliorations annuelles Cycle 2018-2020	Modifications de IFRS 1, IFRS 9, IAS 41 et IFRS 16	01/01/2022	Applicable (hors IFRS 1 et IAS 41)	Sans impact
Principales normes, amendements et interprétations approuvés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union Européenne				
Amendements à IAS 1 et IFRS Practice Statement 2	Informations à fournir sur les méthodes comptables significatives	01/01/2022*	Applicable	Pas d'impact financier attendu. Evaluation en cours de l'impact sur l'information fournie en annexes
IFRS 17	Contrats d'assurance – incluant les amendements IFRS 17	01/01/2023*	Non applicable	
Amendements à IAS 8	Définition des estimations comptables	01/01/2023*	Applicable	Pas d'impact financier attendu. Evaluation en cours de l'impact sur l'information fournie en annexes
Amendements à IAS 12	Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique	01/01/2023*	Applicable	Evaluation en cours
Amendements à IAS 1	Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (L'IASB a provisoirement décidé de différer d'au moins un an l'application de ces amendements)	01/01/2024*	Applicable	Evaluation en cours

*Sous réserves d'approbations de l'Union Européenne

9.1.2.5. Modalités de consolidation

Filiales

Le Groupe applique la norme IFRS 10, « Etats financiers consolidés ». Cette norme présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité.

Pour apprécier le contrôle, le Groupe tient compte des droits de vote substantiels, c'est-à-dire actuellement exerçables ou exerçables au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes seront prises.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les méthodes comptables des filiales sont homogénéisées et alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes aux 31 décembre 2021 et 2020 selon les principes comptables appliqués par le Groupe, depuis leur date d'entrée dans le périmètre.

Le périmètre de consolidation est détaillé en Note 3 « Périmètre » ci-après.

9.1.2.6. Base d'évaluation

Les comptes consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs qui sont évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS.

Les catégories concernées sont :

- Les passifs, résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur.

9.1.2.7. Monnaie de présentation et transactions libellées en devises

Les comptes consolidés de SRP Groupe ont été établis en euros.

Les produits, charges, créances ou dettes issus de transactions libellées en devises étrangères sont converties en euros à la date de transaction.

Les créances ou dettes libellées en devises existantes à la clôture sont converties au taux de change de fin d'exercice. Les différences de conversion résultant de l'application des différents taux de change sont enregistrées au compte de résultat de la période et présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon la nature de la transaction sous-jacente.

9.1.2.8. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui pourraient avoir un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et charges.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Ces hypothèses qui sous-entendent les principales estimations et jugements sont décrites dans les notes annexes de ces états financiers.

9.1.2.9. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les principes et méthodes comptables sont décrits directement dans les sections 4 (notes relatives au compte de résultat) et 5 (notes relatives au bilan).

9.1.3. Périmètre de consolidation**9.1.3.1. Périmètre à la clôture de l'exercice**

Les entités suivantes font partie du périmètre de consolidation à la date de clôture :

Entité juridique	Pays	Méthode de conso.	2021		2020	
			Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
SRP Groupe	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Showroomprivé.com S.à r.l.	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SRP Logistique S.à r.l.	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Beauté Privée SAS	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Beauté Privée Espana, S.L.U.	Espagne	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SRP Spain	Espagne	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Saldi Privati S.r.l.	Italie	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ABC Sourcing SAS	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SRP Maroc	Maroc	IG	99,99 %	100,00 %	99,99 %	100,00 %

IG = Intégration globale

9.1.3.2. Evolution du périmètre au cours de l'exercice

Aucune évolution de périmètre relatif à la consolidation ou à l'intégration fiscale n'a eu lieu au 31 décembre 2021.

9.1.4. Notes sur le compte de résultat

Principes comptables

Chiffre d'affaires

Ventes de marchandises et services

Le Groupe reconnaît son chiffre d'affaires conformément à IFRS 15.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Les revenus provenant de la vente de marchandises (ventes effectuées sur une base ferme ou sur une base conditionnelle) sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les marchandises sont livrées et que par conséquent le client obtient le contrôle des biens et services achetés. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des avantages accordés aux clients et nette d'escompte.

Le Groupe reconnaît un chiffre d'affaires net sur les ventes de voyages à la date du départ du client.

Programme de fidélité (Bons de parrainage ou bon d'achats)

Le Groupe a mis en place un programme de parrainage selon lequel le site accorde aux internautes lors du premier achat effectué par un nouveau membre qu'ils ont parrainé, un bon d'achat d'un montant fixe utilisable à compter de cette date. Ce bon leur donne droit à une réduction sur leurs achats de produits sur le site durant la période de validité de ce bon. Ces bons de parrainage répondent à la définition d'IFRIC 13 et sont comptabilisés pour leur juste valeur en déduction du chiffre d'affaires lors de l'achat effectué par le nouveau membre parrainé.

De la même manière, dans le cadre de sa stratégie de fidélisation le Groupe peut être amené à offrir ponctuellement à ses membres des bons d'achat pour stimuler leur engagement.

Retours

Les retours de marchandises en provenance des clients sont reconnus comme une annulation de la vente initiale. A la clôture, une provision est constituée pour tenir compte des retours non encore intervenus à date mais relatifs à des transactions de la période écoulée.

Charges opérationnelles courantes

Afin de mieux appréhender les particularités de son activité, le Groupe présente un compte de résultat par fonction, faisant ressortir les charges opérationnelles courantes suivantes :

- Coût des ventes ;
- Marketing ;
- Logistique et traitement des commandes, correspondant :
 - o aux charges directement rattachées aux produits vendus ;
 - o aux frais logistiques ;
- Frais généraux et administratifs.

Les charges opérationnelles courantes comprennent les amortissements sur les immobilisations incorporelles (y compris les amortissements sur actifs reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises) et corporelles.

Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

L'ensemble des charges opérationnelles courantes, déduites du chiffre d'affaires, permet d'obtenir le *résultat opérationnel courant* qui est un indicateur clé de performance de l'activité du Groupe.

Sur cette base le *résultat opérationnel* est obtenu en déduisant du résultat opérationnel courant les éléments suivants :

- les coûts des paiements en actions, qui comprennent la charge résultant de l'étalement de la juste valeur des actions gratuites et options de souscription d'actions attribuées au personnel ;
- les autres produits et charges ou produits opérationnels non-courants.

Résultat net

Le résultat net est obtenu en déduisant du résultat opérationnel les éléments suivants :

- le coût de l'endettement financier net, qui comprend notamment les intérêts sur dettes financières calculées sur la base du taux d'intérêt effectif, les intérêts payés dans le cadre des contrats de location financement diminués des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la charge d'impôt courant et différé.

9.1.4.1. EBITDA et EBITDA ajusté

Principes comptables

En complément du résultat opérationnel le Groupe présente ses résultats également sous forme d'un EBITDA (« Earnings before interest, tax, depreciation and amortization »).

L'EBITDA est un autre indicateur clé de performance de l'activité du Groupe. Il est obtenu en éliminant du résultat net :

- l'amortissement des actifs reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprises ;
- les amortissements sur les immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les coûts des paiements en actions, qui comprennent la charge résultant de l'étalement de la juste valeur des actions gratuites et options de souscription d'actions attribuées au personnel ainsi que les charges sociales s'y afférentes ;
- les autres charges ou produits opérationnels non-courants ;
- le coût de l'endettement financier net et les autres produits et charges financiers ;
- la charge d'impôt de l'année.

en K€	Notes	2021	2020
Résultat net		27 284	13 911
Am. des actifs incorp. reconnus à l'occasion d'un regroupement d'entreprise		1 134	1 134
Am. et dép. des immobilisations		14 886	15 457
Coût des paiements fondés sur des actions	5.16	1 659	1 424
Éléments non récurrents	4.4	1 585	2 315
Coût de l'endettement financier		1 125	905
Autres produits et charges financiers		18	- 31
Impôt sur les bénéfices		515	6 900
EBITDA ajusté		48 206	42 015
EBITDA en % du CA		6,7%	6,0%

9.1.4.2. Chiffre d'affaires et EBITDA par zone géographique des clients

Principes comptables

Informations sectorielles

Un secteur opérationnel est une composante distincte de l'entité qui génère des revenus et des dépenses afférentes, et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différente des autres secteurs opérationnels. Un secteur opérationnel est suivi et analysé régulièrement par les principaux décideurs opérationnels de la Société afin de mesurer la performance de ce secteur et d'allouer des ressources distinctes.

Selon les critères d'IFRS 8, la direction du Groupe a jugé que Showroomprivé.com se compose d'un unique secteur opérationnel, la vente de produits et services sur Internet.

Le Groupe déploie son offre en France et dans 6 autres pays à partir de son unique plateforme basée en France.

Pour présenter le chiffre d'affaires et l'EBITDA, le Groupe regroupe ses clients selon leur origine géographique sur les deux zones suivantes :

France	International
France métropolitaine et DOM-TOM	Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Pays-Bas, Maroc

Les chiffres se présentent comme suit :

en K€	2021			2020		
	Total consolidé	France	Internat.	Total consolidé	France	Internat.
Ventes Internet	716 215	595 236	120 980	688 124	581 688	106 436
Autre	7 633	7 198	435	9 384	9 111	274
Chiffre d'affaires total	723 848	602 434	121 414	697 508	590 798	106 710
<i>Croissance des ventes</i>	3,8%	2,0%	13,8%	13,3%	14,7%	6,0%
<i>EBITDA en % du CA</i>	6,7%	6,9%	5,4%	6,0%	6,8%	1,9%

L'EBITDA par zone géographique implique une allocation des charges opérationnelles afférentes à l'activité courante en fonction du chiffre d'affaires.

9.1.4.3. Charges opérationnelles courantes par nature

Le résultat opérationnel courant inclut les charges opérationnelles suivantes :

en K€	2021	2020
Coût des ventes	- 435 776	- 424 497
Charges externes	- 175 831	- 175 381
Charges de personnel	- 66 008	- 58 869
Impôts et taxes	- 3 536	- 3 499
Dotations aux amortissements	- 14 826	- 15 468
Dotations aux dépréciations et provisions	1 410	5 271
Autres produits et charges d'exploitation	2 907	359
Charges opérationnelles courantes	-691 660	-672 084

9.1.4.4. Autres produits et charges opérationnels non-courants et coût des paiements en actions

Principe comptable

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les charges ou produits significatifs jugés de nature non-récurrente par le Groupe pour la compréhension de son activité, comme par exemple

- des plus-values et des moins-values de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- des frais de restructuration approuvés par la direction ;
- des coûts des litiges ;
- des frais relatifs aux regroupements d'entreprises ;
- des dépréciations de goodwill.

Au titre de l'exercice 2021, les coûts des paiements en actions et les autres produits et charges opérationnels non-courants comprennent essentiellement les éléments suivants :

- la charge résultant des attributions gratuites d'actions y compris les contributions sociales afférentes s'élevant à -1,7 million d'euros ;
- des coûts relatifs à l'abandon d'un projet de référentiel en cours de développement pour -0,6 million d'euros ;

- des dons à la fondation d'entreprise Showroomprivé, au fonds de dotation et à diverses associations caritatives pour -0,3 million d'euros ;
- une provision pour dépréciation de créance fiscale pour -0,4 million d'euros.

Au titre de l'exercice 2020, les coûts des paiements en actions et les autres produits et charges opérationnels non-courants comprennent essentiellement les éléments suivants :

- la charge résultant des attributions gratuites d'actions y compris les contributions sociales afférentes s'élevant à -1,4 million d'euros ;
- des coûts relatifs à l'arrêt d'un projet logistique devenu non stratégique pour -1,5 million d'euros, dont -1,1 million d'euros d'amortissement exceptionnel en lien avec une cession d'actifs robotisés et -0,4 million d'euros d'autres charges afférentes (démontage, remise en état du site) ;
- des dons à la fondation d'entreprise Showroomprivé, au fonds de dotation et à diverses associations caritatives pour -0,4 million d'euros ;
- des honoraires de conseil à caractère non récurrent pour -1,1 million d'euros ;
- une provision pour risque dans le cadre d'un litige à caractère commercial et non courant pour -0,6 million d'euros ;
- des pénalités et des reprises de provisions de nature fiscale pour +1,3 million d'euros. Ce produit est compensé par une charge d'impôt sur les bénéfices en lien avec des exercices précédents pour -1,7 million d'euros.

9.1.4.5. Impôts sur le bénéfice

Principe comptable

La charge d'impôts de l'exercice résulte de l'impact des impôts sur les bénéfices dûs dans les différentes juridictions où le Groupe est actif ainsi que l'impact des impôts différés.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de l'exercice, déterminé en utilisant le taux d'impôt en vigueur, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. L'impôt exigible inclut également toute dette d'impôt qui provient de la déclaration de dividendes.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en œuvre à partir du 1er janvier 2012, entre l'ensemble des entités françaises du Groupe. Au titre de cette convention, chaque entité enregistre sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, la société mère enregistrant de son côté tous profits éventuels.

Impôts différés

Le Groupe peut être amené à comptabiliser des impôts différés en cas :

- de différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe

disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables. Si le montant des différences temporelles ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, les bénéfices futurs imposables, ajustés du renversement des différences temporelles, sont évalués par rapport au plan d'activité de chacune des filiales du Groupe. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Charge d'impôt de l'exercice

Les charges et produits d'impôt au titre de l'exercice 2021 s'analysent comme suit :

en K€	2021	2020
Impôts différés	4 430	67
Impôts exigibles	- 4 945	- 6 967
Impôts sur les bénéfices	- 515	- 6 900

Au titre de l'exercice 2021, la charge d'impôt effectif recouvre :

- la charge d'impôt sur les sociétés du périmètre d'intégration fiscale pour -3,9 millions d'euros (le produit d'intégration fiscale est de +0,4 million d'euros).
- les impôts sur les résultats bénéficiaires dus par les filiales SRP Maroc et SRP Spain pour -0,4 million d'euros ;
- les charges de « contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises » (CVAE) en France à hauteur de -0,9 million d'euros.

Au regard des résultats bénéficiaires attendus sur les prochains exercices pour les sociétés du périmètre d'intégration fiscale, le Groupe a décidé d'activer la totalité des déficits fiscaux non encore activés au 31 décembre 2020 soit un montant de 3,9 millions d'euros (cf note 5.11).

Concernant la filiale Saldi Privati, l'exercice 2021 confirme la tendance de 2020 (résultat à l'équilibre) et enregistre un résultat bénéficiaire (1,8 million d'euros).

Toutefois, il a été décidé de ne pas activer d'impôts différés relatifs aux déficits reportables. Cette décision sera revue sur l'exercice à clore au 31 décembre 2022, au vu des résultats futurs. Le montant des déficits reportables non activés s'élève 14 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Au titre de l'exercice 2020, la charge d'impôt effectif recouvre :

- des impôts sur résultats bénéficiaires dus par SRP Maroc et SRP Spain pour -0,5 million d'euros ;
- des charges de « contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises » (CVAE) en France à hauteur de -1,3 million d'euros ;
- la charge d'impôt sur les sociétés du périmètre d'intégration fiscale s'élève à 3,3 millions d'euros (le produit d'intégration fiscale est de +0,9 million d'euros) ;
- une charge d'impôts liée aux contrôles fiscaux pour -1,7 million d'euros (cf. 5.10 Provisions).

Le résultat relatif aux impôts différés en 2020 est quasi-inexistant sur la période.

Réconciliation du taux d'imposition effectif avec le taux théorique

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'impôt théorique applicable en France s'analyse comme suit :

en K€	2021	2020
Résultat global	27 284	13 911
Réintégration de la charge d'impôts	-515	-6 900
Résultat global avant charge d'impôts	27 799	20 811
Taux d'imposition en France	28,41%	32,02%
Charge d'impôt théorique	7 898	6 664
<i>Éléments de rapprochement avec le taux effectif:</i>		
Non-reconnaissance d'impôts différés sur pertes de la période	5	38
Reconnaissance d'IDA nés au cours de périodes antérieures	-3 902	
Différences permanentes	302	1 817
CVAE nette d'IS	637	927
Incidence de la charge résultant de l'attribution gratuite d'actions	266	452
Incidence de taux	-334	-508
Mécénat	-123	-931
Impact des déficits antérieurs utilisés sur la période	-4 517	-2 337
Autres	282	778
Charge d'impôt réel	515	6 900
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>2%</i>	<i>33%</i>

9.1.5. Notes sur le bilan

9.1.5.1. Goodwill

Principes comptables

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en date d'acquisition (conformément à la norme IFRS 3 révisée), qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe (cf. note 2.5). La différence entre le prix d'acquisition et l'actif net identifié est comptabilisé en goodwill.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée augmentée le cas échéant du montant des participations ne donnant pas le contrôle ; plus
- la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes ; moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Dans les 12 mois qui suivent l'acquisition, le prix d'acquisition doit être affecté aux actifs et passifs identifiables acquis. Cette affectation peut donner lieu à la reconnaissance d'actifs incorporels tels que marque, fichier adhérent, technologie...

Quand la différence entre l'actif net identifié et la contrepartie transférée est négative, le profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La contrepartie transférée (qui comprend le prix payé) pour acquérir la cible est évaluée à la juste valeur. Elle correspond à la somme des justes valeurs des actifs donnés aux vendeurs, des dettes de l'acquéreur vis-à-vis des vendeurs, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel à la date de clôture ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur (cf. Note 5.1).

Durant l'exercice, le Goodwill n'a pas connu de variation :

en K€	31/12/2020	Entrées de périmètre	Sortie de périmètre	Dotations de l'exercice	31/12/2021
Goodwill	123 685				123 685
Dép. Goodwill	-				-
Total valeur nette	123 685				123 685

Test de valeur

Principes comptables

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les goodwill et les marques qui ne font pas l'objet d'un amortissement.

Dans le cadre du contrôle de la valeur du goodwill, ainsi que de l'ensemble des autres actifs incorporels et corporels tels que détaillés aux notes 5.2 et 5.3, un test de dépréciation est réalisé au 31 décembre de chaque année. Ce test consiste à comparer la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée de la juste valeur minorée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

La valeur d'utilité est estimée en utilisant des projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) ont été appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Unités génératrices de trésorerie

La valeur recouvrable est testée au niveau d'une unité génératrice de trésorerie (UGT). Compte tenu de son activité de ventes en ligne et de son organisation, le Groupe n'a identifié qu'une seule UGT.

Méthode pour déterminer la valeur d'utilité

Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur d'utilité de cette seule unité générant ses flux de trésorerie (unités génératrices de trésorerie).

S'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés (méthode dite des « discounted cash-flows »), l'évaluation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire, qui incluent des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation (s'appuyant sur le coût moyen pondéré du capital) et de croissance à long terme sur la période au-

delà de cinq ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont appliqués à l'évaluation de l'unité générant les flux de trésorerie.

Dépréciation d'actifs

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel dans le compte « Autres produits et charges opérationnels ».

➤ Hypothèses de valorisation

Au 31 décembre 2021, les principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de cette unité génératrice de trésorerie sont les suivantes :

- méthode de valorisation de l'unité génératrice de trésorerie : valeur d'utilité ;
- nombre d'années sur lequel les flux de trésorerie sont estimés puis projetés à l'infini : 5 ans (la cinquième année étant projetée à l'infini) ;
- taux de croissance à long terme : 2,0% (2020 : 2,0%) ;
- taux d'actualisation : 9,0% (2020 : 9,39%).

Dans le cadre des prévisions sous-jacentes, le Groupe part d'une suite logique de sa croissance d'activité pour converger graduellement vers la croissance perpétuelle de la période normative. Dans ce contexte le taux de rentabilité (sur la base de l'EBITDA) augmente pour trouver un niveau supérieur au niveau des dernières années.

➤ Résultat de valorisation

Le résultat de ce test de dépréciation, n'a pas conduit à la reconnaissance de pertes de valeur au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, une analyse de sensibilité du calcul à la variation des paramètres-clés, faite au titre de chacun des exercices, n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs qui la composent :

- Une hausse de 500 points de base du taux d'actualisation ;
- Une baisse de 100 points de base du taux de croissance à long terme ;
- **Une baisse de 500 points de base du taux de croissance à long terme et baisse de 100 points de marge ;**
- Une baisse de la marge opérationnelle (EBITDA) de 100 points de base sur l'ensemble des périodes comprises dans la valorisation ;
- Une baisse de la croissance du chiffre d'affaires de 500 points de base (hors croissance perpétuelle).

9.1.5.2. Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

L'amortissement est calculé linéairement en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Conformément à IAS 38, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche en vue de la production de développements et projets informatiques (applications, logiciels applicatifs etc.) et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique, son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à la mettre en service ou à la vendre ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché ou son utilité pour le Groupe).

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main-d'œuvre directe. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Durées d'utilité et amortissements

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Fichier membre : 7 ans
- Technologie : 7 ans
- Marque : non amortie
- Dépenses de développement : 4 ans

Les principes de dépréciation sont détaillés dans la note 5.1 (« Test de valeur »).

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles concernent principalement la capitalisation d'une partie des frais de développement engagés durant la période. Ces dépenses concernent essentiellement l'amélioration de la version mobile du site internet, le développement du site internet lui-même et des systèmes de traitement des commandes client, incluant l'optimisation de la logistique ainsi que le déploiement d'un ERP comptable. Les dépenses relatives au nouveau site Beauté Privée ont été activées à hauteur de 1,1 M€.

en K€	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements et mises au rebut	31/12/2021
Frais de développement	35 181	5 289				40 470
Logiciels	11 933	2 286	- 300		- 3 831	10 088
Marques	32 419					32 419
Fichier membres	13 258					13 258
Autres immobilisations incorporelles	77					77
Immobilisations incorporelles	92 868	7 575	- 300	-	- 3 831	96 312
Amt/Dép. frais de développement	- 21 796			- 6 634	104	- 28 326
Amt/Dép. logiciels	- 9 737			- 1 458	3 492	- 7 703
Amt/Dép. fichier membres	- 9 994			- 1 134		- 11 128
Amt/dép. immobilisations incorporelles	- 41 527	-	-	- 9 226	3 596	- 47 157
Total valeur nette	51 341	7 575	- 300	- 9 226	- 235	49 155

en K€	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Reclassements et mises au rebut	31/12/2020
Frais de développement	29 314	5 867				35 181
Logiciels	11 643	230	- 37		97	11 933
Marques	32 419					32 419
Fichier membres	13 258					13 258
Autres immobilisations incorporelles	260	30			- 213	77
Immobilisations incorporelles	86 894	6 127	- 37	-	- 116	92 868
Amt/Dép. frais de développement	- 15 190			- 6 606		- 21 796
Amt/Dép. logiciels	- 8 246		8	- 1 604	105	- 9 737
Amt/Dép. fichier membres	- 8 992			- 1 172	170	- 9 994
Amt/dép. immobilisations incorporelles	- 32 428	-	8	- 9 382	275	- 41 527
Total valeur nette	54 466	6 127	- 29	- 9 382	159	51 341

9.1.5.3. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Immobilisations corporelles

Valorisation à l'entrée de périmètre

Les immobilisations corporelles figurent initialement au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

Durées d'utilité et amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où elles sont installées et prêtes à être utilisées, ou pour les biens produits en interne, à partir du moment où l'actif est achevé et prêt à être utilisé.

L'amortissement est calculé linéairement en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principes de dépréciation sont détaillés dans la note 5.1 (« Test de valeur »). Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

- Agencements et aménagements : 5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels : 3 à 10 ans
- Matériels de bureau : 3 ans
- Matériels informatique et photographique : 3 ans
- Mobiliers : 3 à 7 ans
- Matériels de transport : 5 ans

Contrats de location

Conformément à la norme d'application IFRS 16, les contrats de location du Groupe regroupent les contrats immobiliers (bureaux et stockages) dans l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe opère.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique IFRS 16 « contrats de location ».

En application d'IFRS 16, l'ensemble des contrats de location (à l'exception des contrats décrits ci-après) est comptabilisé au bilan du Groupe par la constatation d'un actif immobilisé correspondant au droit d'utilisation du bien qui sera amorti sur la durée de location retenue et d'une dette au titre des loyers futurs.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition rétrospective simplifiée qui consiste à comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation égal au montant des obligations locatives

ajustée si nécessaire des loyers prépayés ou avantages incitatifs à recevoir du bailleur. Les taux d'actualisation appliqués aux contrats immobiliers sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les durées de location retenues comprennent les durées fermes du contrat et les éventuelles périodes de renouvellement prévues que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ainsi que les options de renouvellement que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer. En France, il a été retenu, le plus souvent, une période de 9 ans pour les baux immobiliers.

Le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification suivante : les loyers des contrats immobiliers et d'équipement correspondant à un actif de faible valeur unitaire ou à une location de courte durée (inférieure à 12 mois) sont comptabilisés directement en charges.

Les principaux contrats suivants n'ont pas été inscrits au bilan du Groupe :

- Contrats concernés par les exemptions énoncées ci-dessus ;
- Contrats considérés comme des contrats de service pour lesquels la charge de loyer est constatée directement dans le compte du résultat du Groupe en résultat opérationnel ;

Contrats considérés comme des actifs substituables dès lors que le bailleur a la possibilité de modifier l'emplacement du locataire sans versement d'une contrepartie financière significative.

Les principales variations des autres immobilisations corporelles sur l'exercice 2021 peuvent s'expliquer par les principaux éléments suivants : le réaménagement des locaux suite à l'instauration du télétravail notamment (3,2 millions d'euros) et des travaux d'aménagement dans les entrepôts (0,7 million d'euros).

➤ Actifs dont le Groupe est propriétaire

en K€	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reclassements/Mi ses au rebus	31/12/2021
Droit d'utilisation	25 748				- 621	25 127
Terrains	-					-
Constructions et agencements	-					-
Installations tech, matériel & outillage	17 253	528				17 781
Immobilisations corporelles en cours	717	108	- 294		- 47	484
Avances et acomptes s/immo. corp.	-					-
Autres immobilisations corporelles	23 442	3 829	- 358		293	27 206
Immobilisations corporelles	67 160	4 465	- 652	-	- 375	70 599
Amt/Dép. du droit d'utilisation	- 6 146			- 3 022	922	- 8 246
Amt/Dép. constructions et agencements	-					-
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 7 785			- 1 194		- 8 979
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 14 424		474	- 2 518		- 16 468
Amt/dép. immobilisations corporelles	- 28 355	-	474	- 6 734	922	- 33 693
Total valeur nette	38 805	4 465	- 178	- 6 734	547	36 905

en K€	31/12/2019	1er Application IFRS16	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reclassements/ Mises au rebut	31/12/2020
Droit d'utilisation	26 504					- 756	25 748
Terrains	-						-
Constructions et agencements	-						-
Installations tech, matériel & outillage	18 170		2 074	- 2 991			17 253
Immobilisations corporelles en cours	609		268			- 160	717
Avances et acomptes s/immo. corp.	-						-
Autres immobilisations corporelles	22 359		1 202	- 120		1	23 442
Immobilisations corporelles	67 642		3 544	- 3 111	-	- 915	67 160
Amt/Dép. du droit d'utilisation	- 3 334				- 3 259	447	- 6 146
Amt/Dép. constructions et agencements	-						-
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 7 243			1 102	- 1 644		- 7 785
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 12 216			109	- 2 317		- 14 424
Amt/dép. immobilisations corporelles	- 22 793		-	1 211	- 7 220	447	- 28 355
Total valeur nette	44 849		3 544	- 1 900	- 7 220	- 468	38 805

Les principales variations des immobilisations corporelles sur l'exercice 2020 peuvent s'expliquer par les principaux éléments suivants : la cession de certains actifs liés à la robotisation (2,9 millions d'euros) et l'acquisition de moyens nécessaires à l'instauration du télétravail lié aux conditions sanitaires (0,6 million d'euros), comme présenté ci-dessus.

➤ Droit d'utilisation en application d'IFRS16

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi :

en K€	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Dotations	Mise au rebut	Autres variations	31/12/2021
Droit d'utilisation	25 748				- 1 917	1 296	25 127
Immobilisations corporelles	25 748	-		-	- 1 917	1 296	25 127
Amt/Dép. du droit d'utilisation	- 6 146			- 3 022	922		- 8 246
Amt/dép. immobilisations corporelles	- 6 146			- 3 022	922	-	- 8 246
Total valeur nette	19 602	-		- 3 022	- 995	1 296	16 881

Au cours de l'exercice 2021, aucun nouveau contrat entrant dans la définition de la norme IFRS 16 n'a été signé. Certains contrats ont par ailleurs été suspendus ou ont pris fin durant cette même période sans renouvellement.

9.1.5.4. Immobilisations financières

en K€	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Reclass.	31/12/2021
Titres de participation	-	-	-		-
Prêts, cautionnements et autres créances	1 214	1 039	- 10		2 244
Immobilisations financières	1 214	1 039	- 10	-	2 244
Dépréciations des titres	-	-	-	-	-
Dép. prêts, cautionnements et autres créances	-	-	-	-	-
Dép. immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total valeur nette	1 214	1 039	- 10	-	2 244

en K€	31/12/2019	Acquisitions	Cessions	Reclass.	31/12/2020
Prêts, cautionnements et autres créances	1 347	6	- 126	- 13	1 214
Immobilisations financières	1 347	6	- 126	- 13	1 214
Dép. prêts, cautionnements et autres créances	-	-	-	-	-
Dép. immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total valeur nette	1 347	6	- 126	- 13	1 214

9.1.5.5. Stocks**Principes comptables**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur estimée de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent (coûts d'approche). Cette valeur tient également compte des escomptes, remises, rabais et ristournes obtenues des fournisseurs.

Une dépréciation est comptabilisée sur la base d'une analyse de l'ancienneté, de la nature et de la rotation du stock afin de prendre en compte la perte de valeur y afférant si la valeur de réalisation estimée est inférieure à la valeur comptable.

La valeur de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité et en tenant compte des différents canaux de distribution qui existent au sein du Groupe à savoir via les ventes internet et via sa filiale ABC Sourcing spécialisée dans les ventes B2B.

en K€	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette
Stocks d'emballages et fournitures	960		960	893		893
Stocks de marchandises	70 716	- 9 112	61 604	70 603	- 10 572	60 031
Total Stocks	71 676	- 9 112	62 564	71 496	- 10 572	60 924

9.1.5.6. Clients, avances et acomptes versés**Principes comptables**

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

en K€	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette	Valeur brute	Dépr.	Valeur nette
Produits à recevoir			-		-	-
Créances clients	14 079	- 1 154	12 925	8 355	- 1 145	7 210
Avances et acomptes versés, avoirs à recevoir	9 006	- 1 620	7 386	15 196	- 2 099	13 097
Total Clients et comptes rattachés	23 085	- 2 774	20 311	23 551	- 3 244	20 307

9.1.5.7. Ventilation créances par échéance

en K€	31/12/2021	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Prêts, cautionnements et autres créances	2 244	1 180	122		16	926
Total Immobilisations financières	2 244	1 180	122	-	16	926
Créances clients	12 925	12 925				
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	7 386	7 386				
Total Clients et comptes rattachés	20 311	20 311				
Etat, Impôt sur les bénéfices	928	928				
Total Etat, Impôt sur les bénéfices	928	928	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	29	29				
Créances fiscales - hors IS	19 189	19 189				
Autres créances	768	768				
Charges constatées d'avance	17 054	17 054				
Total Autres créances	37 039	37 039				
Total Créances	60 522	59 459	122	-	16	926

en K€	31/12/2020	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Prêts, cautionnements et autres créances	1 214		150			1 064
Total Immobilisations financières	1 214	-	150	-		1 064
Créances clients	7 210	7 210				
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	13 097	13 097				
Total Clients et comptes rattachés	20 307	20 307				
Etat, Impôt sur les bénéfices	1 873	1 873				
Total Etat, Impôt sur les bénéfices	1 873	1 873	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	30	30				
Créances fiscales - hors IS	31 205	31 205				
Autres créances	223	223				
Charges constatées d'avance	20 314	20 314				
Total Autres créances	51 772	51 772				
Total Créances	75 166	73 951	150	-	-	1 064

9.1.5.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie**Principes comptables**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'équivalents de trésorerie selon IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs courants.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

en K€	31/12/2021	31/12/2020
Placements à court terme		1 768
Banques	99 551	129 065
Trésorerie nette	99 551	130 833

Sur l'exercice 2021, la variation nette de la trésorerie pour -31,3 millions d'euros s'explique essentiellement par :

- Le remboursement d'emprunts du PGE pour un montant de 35 millions d'euros ;
- Le refinancement de la dette s'élève à 14 millions d'euros ;
- Les activations des frais de recherche et développement ainsi que les acquisitions d'actifs immobilisés pour un montant de 12 millions d'euros ;
- Les impôts payés pour 5,3 millions d'euros.

9.1.5.9. Engagements envers le personnel

Principes comptables

Régime de retraite à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

Régime de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Après avoir analysé la décision de l'IFRS IC sur l'interprétation d'IAS 19 publiée en mai 2021, le Groupe a conclu que celle-ci était applicable compte tenu de la convention collective.

en K€	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non- utilisée)	Autres variations	Reclassement	31/12/2021
Provisions pour pensions et retraites	147	59					206
Total	147	59	-	-	-	-	206

en K€	31/12/2019	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non- utilisée)	Autres variations	Reclassement	31/12/2020
Provisions pour pensions et retraites	65	86				- 4	147
Total	65	86	-	-	-	- 4	147

9.1.5.10. Provisions

Principes comptables

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée à la clôture d'un exercice si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

en K€	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises (prov. utilisée)	Reprises (prov. non utilisée)	Reclassement	31/12/2021
Provisions pour pensions et retraites < 1 an	4					4
Total Provisions pour pensions et retraites	4	-	-	-	-	4
Provisions pour litiges < 1 an	4 201	1 814	- 1 160	- 760		4 095
Total Provisions pour risques	4 201	1 814	- 1 160	- 760	-	4 095
Autres provisions pour charges > 1 an	439	6			- 388	57
Autres provisions pour charges < 1 an		108			388	496
Total Provisions pour charges	439	114	-	-	-	553
dont provisions > 1 an	439	6	-	-	- 388	57
dont provisions < 1 an	4 205	1 922	- 1 160	- 760	388	4 595

Les dotations aux provisions concernent principalement des litiges commerciaux (+1,1 million d'euros), une provision DGCCRF (+0,5 million d'euros), des frais de restructuration (+0,2 million d'euros) et des litiges prud'homaux (+0,1 million d'euros). Les reprises de provisions pour litiges correspondent principalement à des litiges prud'homaux (-0,9 million d'euros), des litiges commerciaux (-0,4 million d'euros) et de restructurations (-0,5 million d'euros).

Les dotations et reprises des autres provisions pour charges concernent exclusivement le forfait social relatif aux attributions d'actions gratuites.

9.1.5.11. Impôts différés

en K€	31/12/2020	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	31/12/2021
Impôts différés - actif	55	4 389		2	65	4 511
Impôts différés - passif	-	35		- 6		29
Solde net d'impôts différés	55	4 354	-	8	65	4 482
Ventilation de l'impôt différé par nature						
ID / différences temporaires	- 314	- 116				- 430
ID / Autres retraitements.	655	- 107			- 29	519
Activation de reports déficitaires	12 532	3 901			91	16 524
ID / PPA	- 9 324	319				- 9 005
ID / Retraitement des engagements de retraite	-	- 8		8		-
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	- 18	19			3	4
ID / R&D	- 3 478	346				- 3 132
Solde net d'impôts différés par Nature	55	4 354	-	8	65	4 482

Au 31 décembre 2021, les variations d'impôts différés par résultat résultent principalement de l'activation des reports déficitaires liés au périmètre d'intégration fiscale des entités françaises.

en K€	31/12/2019	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	31/12/2020
Impôts différés - actif	-	- 5			59	55
Impôts différés - passif	77	- 77				-
Solde net d'impôts différés	- 77	72	-	-	59	55
Ventilation de l'impôt différé par nature						
ID / différences temporaires	529	- 862			19	- 314
ID / Autres retraitements.	32	583			40	655
ID / Elimination des résultats internes	-					-
Activation de reports déficitaires	13 566	- 1 034				12 532
ID / PPA	- 10 437	1 113				- 9 324
ID / Annulation frais d'établissement	- 2	2				-
ID / Retraitement des engagements de retraite	-					-
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	- 8	- 10				- 18
ID / R&D	- 3 758	280				- 3 478
Solde net d'impôts différés par Nature	- 77	72	-	-	59	55

9.1.5.12. Emprunts et dettes financières

Principes comptables

L'ensemble des dettes est enregistré initialement à la juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, le Groupe évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

en K€	31/12/2020	Emprunts levés	Emprunts remboursés	Reclassements	31/12/2021
Emprunts auprès établis. de crédit	62 832	39 938	- 62 832	-	39 938
Dettes locatives à plus d'un an	17 457			- 3 078	14 379
Total Dettes financières MLT	80 289	39 938	- 62 832	- 3 078	54 317
	-				-
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	37 020	10 261	- 37 188		10 093
Dettes locatives à moins d'un an	2 420		- 2 968	3 377	2 829
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	-				-
Concours bancaires (trésorerie passive)	-				-
Intérêts courus non échus	152	23	- 152		23
Total Dettes financières CT	39 592	10 284	- 40 308	3 377	12 945
	-				-
<i>Dont Crédit-Bail</i>	52	524	- 223		353
Total Emprunts et dettes financières	119 882	50 222	- 103 140	299	67 263

Au 31 décembre 2021, la variation des dettes financières excluant les dettes locatives et les crédits baux s'explique principalement par :

- La renégociation du financement bancaire net des commissions pour 49,7 millions d'euros ;
- Et le remboursement intégral des lignes de crédits pour près de 100 millions d'euros (comprenant celui relatif au PGE pour 35 millions d'euros souscrit en 2020).

en K€	31/12/2019	Emprunts levés	Emprunts remboursés	Reclassements	31/12/2020
Emprunts auprès établis. de crédit	-	9 000		53 832	62 832
Dettes locatives à plus d'un an	20 349		- 472	- 2 420	17 457
Total Dettes financières MLT	20 349	9 000	- 472	51 412	80 289
	-				-
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	55 066	75 996	- 40 210	- 53 832	37 020
Dettes locatives à moins d'un an	2 966		- 2 966	2 420	2 420
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	-				-
Concours bancaires (trésorerie passive)	-				-
Intérêts courus non échus	32	152	- 32		152
Total Dettes financières CT	58 064	76 148	- 43 208	- 51 412	39 592
	-				-
<i>Dont Crédit-Bail</i>	163		- 111		52
Total Emprunts et dettes financières	78 413	85 148	- 43 680	0	119 882

9.1.5.13. Ventilation des dettes par échéance

en K€	31/12/2021	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Dettes locatives	17 209	2 419	2 454	2 785	2 149	7 402
Autres emprunts et dettes assimilées	49 701	9 940	9 939	9 939	9 939	9 942
Emprunts auprès établis. de crédit - (crédit-bail)	353	176	177			
Total emprunts et dettes assimilées	67 263	12 535	12 570	12 725	12 088	17 344
Dettes fournisseurs	47 490	47 490				
Fournisseurs - Factures non parvenues	57 372	57 372				
Clients - Avances et acomptes reçus	14 860	14 860				
Total Fournisseurs et comptes rattachés	119 722	119 722	-	-	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices	1 593	1 593				
Total Impôts sur les bénéfices	1 593	1 593	-	-	-	-
Dettes envers les organismes sociaux	12 027	12 027				
Dettes sociales	-	-				
Dettes fiscales	8 244	8 244				
Autres dettes	1 499	1 499				
Produits constatés d'avance	16 538	16 538	-	-	-	-
Total Autres dettes	38 308	38 308				
TOTAL	226 885	172 158	12 570	12 725	12 088	17 344

en K€	31/12/2020	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Emprunts auprès établis. de crédit (Crédit-bail)	-					
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (crédit-bail)	52	52				
Dettes locatives (1)	19 878	2 420	2 521	2 657	2 430	9 850
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	99 952	37 120	8 117	10 716	12 400	31 599
Total emprunts et dettes assimilées	119 882	39 592	10 638	13 373	14 830	41 449
Dettes fournisseurs	43 306	43 306				
Fournisseurs - Factures non parvenues	77 404	77 404				
Clients - Avances et acomptes reçus	11 495	11 495				
Total Fournisseurs et comptes rattachés	132 205	132 205	-	-	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices	1 513	1 513				
Total Impôts sur les bénéfices	1 513	1 513	-	-	-	-
Dettes envers les organismes sociaux	10 490	10 490				
Dettes sociales	-	-				
Dettes fiscales	11 306	11 306				
Autres dettes	5	5				
Produits constatés d'avance	23 596	23 596	-	-	-	-
Total Autres dettes	45 397	45 397				
TOTAL	298 996	218 706	10 638	13 373	14 830	41 449

9.1.5.14. Définition des classes d'actifs et de passifs financiers par catégorie comptable

en K€		31/12/2021			Juste valeur de la classe
Classes d'actifs et de passifs	Actifs/Passifs évalués à la JV par le compte de résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Actifs/Passifs évalués à la JV par capitaux propres	Total de la valeur nette comptable	
Actifs financiers		2 244		2 244	2 244
Créances d'exploitation et autres créances courantes		57 351		57 351	57 351
Instruments financiers dérivés					
Créances liées à l'activité d'intermédiation					
Autres actifs non courants					
Fonds liés à l'activité d'intermédiation					
Trésorerie et Equivalents de trésorerie		99 551		99 551	99 551
TOTAL ACTIF		159 146		159 146	159 146
Emprunts et dettes financières		54 317		54 317	54 317
Autres dettes non courantes		206		206	206
Emprunts et concours bancaires (part < 1 an)		12 946		12 946	12 946
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes		158 030		158 030	158 030
Dettes liées à l'activité d'intermédiation					
Instruments financiers dérivés					
TOTAL PASSIF		225 499		225 499	225 499

en K€		31/12/2020			Juste valeur de la classe
Classes d'actifs et de passifs	Actifs/Passifs évalués à la JV par le compte de résultat	Actifs/Passifs évalués au coût amorti	Actifs/Passifs évalués à la JV par capitaux propres	Total de la valeur nette comptable	
Actifs financiers		1 214		1 214	1 214
Créances d'exploitation et autres créances courantes		72 078		72 078	72 078
Instruments financiers dérivés					
Créances liées à l'activité d'intermédiation					
Autres actifs non courants					
Fonds liés à l'activité d'intermédiation		130 833		130 833	130 833
Trésorerie et Equivalents de trésorerie					
TOTAL ACTIF		204 126		204 126	204 126
Emprunts et dettes financières		80 289		80 289	80 289
Autres dettes non courantes		147		147	147
Emprunts et concours bancaires (part < 1 an)		39 593		39 593	39 593
Dettes d'exploitation et autres dettes courantes		177 602		177 602	177 602
Dettes liées à l'activité d'intermédiation					
Instruments financiers dérivés					
TOTAL PASSIF		297 631		297 631	297 631

9.1.5.15. Plans d'options de souscription d'actions

Principes comptables

Des options d'achat et de souscriptions d'actions ont été accordées à un nombre défini de salariés et mandataires sociaux du Groupe. Elles donnent droit de souscrire à des actions Showroomprive Groupe S.A. au cours d'une période de 10 ans, en cas de réalisation de conditions spécifiques, à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution.

Les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié ou au mandataire social à la date d'octroi. La charge relative à ces options est reconnue en autres produits et charges opérationnels, sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black and Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie, le prix de référence de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du prix de l'action, et le taux d'intérêt sans risque. La charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de turnover de l'effectif bénéficiant de l'attribution d'options.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 5 août 2010, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 27 octobre 2014, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9
Date de l'assemblée générale	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	27/10/14
Date du conseil d'administration	05/08/10	05/08/10	31/01/11	30/11/11	15/10/12	15/01/13	15/04/13	04/10/13	27/10/14
Nb total d'options autorisées	544 320	1 260 000							84 500
Nb total d'options attribuées au cours des exercices précédents	544 320	315 000	322 175	38 750	400 830	50 000	214 519	57 708	89 127
Nb total d'options exercées au cours des exercices précédents	- 544 320	- 315 000	- 166 813	-	- 160 812	- 43 570	- 74 506	- 40 355	- 36 258
Nb total d'options exercées sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nb total d'options annulées	-	-	- 100 000	- 38 750	- 126 406	- 6 430	- 48 438	- 2 343	- 15 624
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2020	-	-	55 362	-	113 612	-	91 576	15 010	37 245
Nb total d'options exercées au cours de l'exercice	-	-	(36 864)	-	-	-	-	-	-
Nb total d'options annulées			(18 498)						
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2021	-	-	-	-	113 612	-	91 576	15 010	37 245
Durée d'acquisition moyenne pondérée des options (en années)	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix de l'action à la date d'attribution / par hypothèse, considéré comme égale au prix d'exercice	4,00	4,00	4,00	4,60	5,20	5,20	5,20	5,60	7,20
Prix d'exercice (en €)	4,00	4,00	1,95	4,60	2,53	5,20	2,53	2,73	3,50
Volatilité attendue	32%	32%	32%	32%	35%	35%	35%	35%	35%
Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution	-	0,29	0,32	0,37	0,42	0,38	0,37	0,77	1,24

Il est précisé que les plans n°1 et 2 sont destinés à des mandataires sociaux. Dans le cas du plan n°1, l'acquisition des droits a été immédiate à la date de constitution de SRP Groupe et de réalisation des apports.

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur selon le modèle de Black & Scholes, et sur la base d'une hypothèse actualisée du taux de turnover du personnel attributaire, aucune charge n'a été reconnue en « Autres charges opérationnelles » au 31 décembre 2021, comme c'était le cas lors de l'exercice précédent.

9.1.5.16. Plans d'attributions gratuites d'actions

Principes comptables

Des plans d'attributions gratuites d'actions ont été mis en place au profit des salariés et mandataires sociaux. Conformément à la norme IFRS2, les actions gratuites font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié ou au mandataire social à la date d'octroi. La charge relative à ces actions, ainsi que les contributions sociales afférentes, sont reconnues sur la ligne « coûts des paiements en actions », sur la période d'acquisition.

La juste valeur des actions gratuites prend en compte les hypothèses de turnover de l'effectif bénéficiaire des attributions gratuites d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 25 septembre 2015, le 30 mai 2016 et le 26 juin 2017, le Conseil d'Administration à attribuer à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des actions gratuites. Ces plans ont été mis en place dans le cadre l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Date of the General Meeting	Date of the executive board	Total number of free shares authorized	Total number of free shares attributed over the previous periods	Total number of free shares attributed over the current year	Total number of free shares exercised	Total number of free shares cancelled	Total number of remaining free shares at 31 december, 2021	Weighted average vesting period (in year)	Share price at the granting date	Weighted average fair value at grant date
Plan n°1	25/09/15	25/09/15	625 000	625 000	-	- 625 000	-	-	1,0	17,62	16,94
Plan n°2	25/09/15	29/10/15	100 000	100 000	-	- 73 546	- 26 454	-	2,0	17,62	16,94
Plan n°3	25/09/15	29/10/15	400 000	400 000	-	- 188 975	- 211 025	-	2,0	17,62	15,24
Plan n°4	30/05/16	30/05/16	52 500	52 500	-	-	- 52 500	-	2,0	19,19	13,83
Plan n°5	30/05/16	30/05/16	24 003	24 003	-	- 15 950	- 8 053	-	2,0	19,19	13,83
Plan n°6	30/05/16	14/02/17	60 956	59 836	-	- 37 738	- 22 098	-	2,0	22,69	17,02
Plan n°7	30/05/16	14/02/17	48 969	47 004	-	-	- 47 004	-	2,0	22,69	17,02
Plan n°8	30/05/16	26/06/17	18 133	18 133	-	- 6 988	- 11 145	-	2,0	23,50	17,63
Plan n°9	30/05/16	26/06/17	100 199	98 857	-	- 9 310	- 89 547	-	2,0	23,50	17,63
Plan n°10	26/06/17	04/12/17	340 975	340 309	-	- 116 155	- 224 154	-	2,0	10,00	7,40
Plan n°11	26/06/17	04/12/17	251 952	250 314	-	- 112 791	- 137 523	-	2,0	10,00	7,40
Plan n°12	26/06/17	04/12/17	6 302	6 302	-	- 6 302	-	-	2,0	10,00	7,50
Plan n°13	26/06/17	14/06/18	14 013	14 013	-	- 14 013	-	-	2,0	6,44	4,08
Plan n°14	26/06/17	14/06/18	18 214	18 214	-	- 14 013	- 4 201	-	2,0	6,44	4,45
Plan n°15	26/06/18	15/02/19	307 102	307 102	-	- 128 326	- 136 235	42 541	2,0	2,60	1,82
Plan n°16	26/06/18	15/02/19	15 200	15 200	-	-	- 15 200	-	2,0	2,60	1,82
Plan n°17	26/06/18	15/02/19	300 000	300 000	-	-	- 300 000	-	2,0	2,60	1,82
Plan n°18	26/06/18	26/06/19	1 821 416	1 821 416	-	- 919 411	- 320 589	581 416	2,0	2,60	1,82
Plan n°19	12/03/20	12/03/20	656 375	656 375	-	- 328 187	-	328 188	2,0	0,68	0,68
Plan n°20	16/12/20	16/12/20	918 824	918 824	-	-	-	918 824	2,0	1,75	1,75
Plan n°21	16/12/21	16/12/21	1 070 020		1 070 020	-	-	1 070 020	2,0	2,14	2,14

En fonction des paramètres de calcul utilisés dans la détermination de la juste valeur et sur la base d'une hypothèse actualisée du taux de turnover du personnel attributaire, la charge reconnue en « Autres charges opérationnelles » s'élève à 0,9 million d'euros pour l'exercice 2021 (hors forfait social).

Le montant global restant à comptabiliser entre 2022 et 2024 au titre de ces plans est de 2,3 millions d'euros.

9.1.5.17. Résultat par action**Principes comptables**

L'information présentée est calculée selon les principes suivants :

Résultat de base par action

Le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice.

Résultat dilué par action

Le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives dont les options de souscription d'actions et les plans d'attributions gratuites d'actions (Notes 5.15 « Plans d'options de souscription d'actions » et 5.16 « Plans d'attribution gratuite d'actions »).

Résultat net par action

	2021	2020
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de l'entité consolidante (en K€)	27 284	13 911
Nombre d'actions ordinaires pondérées	118 552 030	81 710 510
Résultat par action (en €)	0,230	0,170

Résultat net dilué par action

	2021	2020
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de l'entité consolidante (en K€)	27 284	13 911
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	121 080 147	84 355 693
Résultat dilué par action (en €)	0,225	0,165

9.1.5.18. Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement

en K€	31/12/2020 Valeur nette	Variations avec impact sur la trésorerie	Mouvements de périmètre et autres mouvements	31/12/2021 Valeur nette
Stock	60 924	1 640		62 564
Clients	20 307	4		20 312
Charges constatées d'avance	20 314	- 3 260		17 053
Autres actifs courants (hors CCA)	31 458	- 11 472		19 986
Sous-totaux Actif (1)	133 003	- 13 088		119 915
Fournisseurs	132 204	- 12 495	12	119 722
Produits constatés d'avance	23 596	- 7 058		16 538
Autres passifs courants (1)	21 801	1 343	- 1 375	21 769
Sous-totaux Passif (2)	177 602	- 18 210	- 1 363	158 029
Besoin en fonds de roulement (1)-(2)	- 44 599	5 122	1 363	- 38 114

(1) Les autres mouvements correspondent pour 1,4 million d'euros à un reclassement entre les postes dettes fiscales et dettes d'impôt sur les sociétés.

en K€	31/12/2019 Valeur nette	Variations avec impact sur la trésorerie	Mouvements de périmètre et autres mouvements	31/12/2020 Valeur nette
Stock	48 373	12 551		60 924
Clients	20 548	- 157	- 84	20 307
Charges constatées d'avance	17 969	2 345		20 314
Autres actifs courants (hors CCA)	23 474	7 729	255	31 458
Sous-totaux Actif (1)	110 364	22 467	171	133 003
Fournisseurs	110 470	21 741	- 7	132 204
Produits constatés d'avance	21 200	2 396		23 596
Autres passifs courants	20 880	1 036	- 115	21 801
Sous-totaux Passif (2)	152 550	25 173	- 122	177 602
Besoin en fonds de roulement (1)-(2)	- 42 186	- 2 706	293	- 44 599

9.1.6. Exposition du Groupe aux risques financiers

9.1.6.1. Risque de marché

9.1.6.1.1. Risque de change

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change sur ses activités opérationnelles. La grande majorité des transactions (internet) effectuée par ses clients est facturée ou payée en euros. L'essentiel des achats effectués auprès des fournisseurs est facturé ou payé en euros.

Si l'euro s'apprécie (ou diminue) par rapport à une autre monnaie, la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, de produits et de charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euro des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas varié dans la devise d'origine.

Une variation de 10% des parités sur les devises autres que les devises fonctionnelles des filiales n'auraient pas d'impact significatif sur le résultat net du Groupe de l'exercice 2020, comme cela a été le cas sur les exercices antérieurs.

9.1.6.1.2. Risque de taux d'intérêt

➤ Placements de trésorerie

Le Groupe est en principe exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses placements de trésorerie.

Le Groupe fait très peu de placements à court terme. L'impact d'une baisse des taux d'intérêt de 1 point appliquée aux taux courts aurait donc eu un impact non significatif sur le résultat net du Groupe.

➤ Financements bancaires

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur le financement structuré « Sustainability-linked syndicated facilities » d'un montant de 70 M€.

Ce financement comprend une tranche de crédit amortissable pour 50 M€ et une tranche de crédit à tirage (G&A Facility) d'un montant maximum de 20 M€. Ces dettes bancaires ont une maturité à échéance décembre 2026 et sont à taux variable.

Cet accord, signé ce jour 17 décembre 2021, a été conclu avec Caisse d'Epargne en qualité de coordinateur des financements et coordinateur ESG, avec un pool bancaire de 3 établissements (CADIF (Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île-de-France), BNP Paribas, Société Générale)

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a pas tiré sur la ligne de crédit d'un montant maximal de 20 millions d'euros.

Les covenants sont respectés au 31 décembre 2021.

9.1.6.2. Risque de liquidité

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le Groupe met en œuvre une politique de financement prudente reposant en particulier sur le placement de sa trésorerie excédentaire disponible en placements financiers sans risque.

9.1.6.3. Risque de crédit

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

- aux créances clients : ce risque est contrôlé quotidiennement à travers les processus d'encaissement et de recouvrement. En outre, le nombre élevé de clients individuels permet de minimiser le risque de concentration de crédit afférent aux créances clients ;
- et aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements sur des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à 1 mois, dans le respect de règles de diversification et de qualité de contrepartie.

La valeur comptable des actifs financiers comptabilisée dans les états financiers, qui est présentée déduction faite des pertes de valeur, représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers significatifs en souffrance et non dépréciés.

Les créances clients au 31 décembre 2021 par échéance de règlement sont les suivantes :

en K€	< 3 mois	> 3 mois et < 6 mois	> 6 mois et < 1 an	> 1 an	Total
Créances clients au 31 décembre 2021	12 999	279	551	251	14 079

9.1.7. Parties liées

9.1.7.1. Parties liées ayant un contrôle sur le Groupe

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a consenti aucun prêt ni emprunt en faveur de membres de la Direction du Groupe, et aucune opération significative n'a été réalisée avec les actionnaires et les membres des organes de direction.

La rémunération des mandataires sociaux est détaillée dans le tableau ci-dessous :

en K€	2021	2020
Rémunérations fixes	672	576
Rémunérations variables	360	
Total	1 032	576

Les filiales du périmètre de consolidation du Groupe effectuent des transactions entre elles, éliminées dans le cadre des comptes consolidés.

9.1.7.2. Autres parties liées

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec des entités partiellement détenues par certains dirigeants du Groupe. Ces opérations, réalisées sur la base de prix de marché, sont essentiellement relatives à la location des biens immobiliers suivants :

- Site des Sables d'Olonne ;
- Siège social à Saint Denis ;
- Siège social de la filiale en Espagne.

en K€	2021	2020
Créances/ (Dettes)		
Achats de biens et services	919	888

9.1.8. Engagements hors bilan

9.1.8.1. Engagements reçus

La société Beauté Privée a un découvert autorisé de 200 K€.

9.1.8.2. Engagements donnés

Il n'y a pas d'engagement donné à la date de clôture.

9.1.8.3. Effectif fin de période

No. d'employés	2021	2020
Cadres	638	576
Non cadres	459	471
Total Effectif	1 097	1 047

9.1.8.4. Evènements postérieurs à la clôture

9.1.8.4.1. Crise en Ukraine

Depuis le début de la crise en Ukraine et des sanctions prises à l'encontre de la Russie, le Groupe poursuit ses activités. A ce stade, et compte tenu de l'incertitude autour des potentielles évolutions de cette crise, le Groupe n'est pas en mesure d'identifier avec certitude les impacts potentiels de la crise Ukrainienne sur son activité, sa rentabilité ou sa situation financière.

9.1.8.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pour le Groupe s'élève à 0,5 million d'euros et se décompose ainsi :

En K€	KPMG AUDIT IS	Autres membres du réseau KPMG	Jérôme Benaïnous	Alain Pater	Total
Certification des comptes	273	44	51	106	474
Services autres que la certification des comptes	11	7			18
Total	284	51	51	106	492

9.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

SRP Groupe S.A.

Siège social : ZAC Montjoie - 1 rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société SRP Groupe S.A.,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 mai 2023 en application des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SRP Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes arrêtés par votre conseil d'administration en date du 10 mars 2022 ont fait l'objet d'un premier rapport sur les comptes consolidés émis en date du 14 avril 2022 par le cabinet KPMG Audit IS et Alain Pater. Depuis, il est apparu qu'à la date de signature de ce rapport, le commissaire aux comptes avait été irrégulièrement désigné. Votre assemblée générale du 26 mai 2023 a confié aux cabinets KPMG Audit IS et Grant Thornton une mission de régularisation et nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à celui émis en date du 14 avril 2022.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Points clés de notre audit	Réponses apportées lors de notre audit
<i>Evaluation des goodwill</i> Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill. Ces goodwill, d'une valeur comptable de 123,7 millions d'euros au 31 décembre 2021, correspondent à l'écart entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs et passifs acquis, et ont été alloués à la seule unité génératrice de trésorerie (UGT).	Nos travaux ont consisté à : - prendre connaissance des modalités de mise en œuvre du test de dépréciation réalisé par la direction ; - examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ; - analyser le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie portant

Or, toute évolution défavorable des rendements attendus de l'activité de SRP Groupe est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul. En conséquence, la direction s'assure lors de chaque clôture annuelle, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont présentés dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés. La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des taux de croissance et de rentabilité retenus pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.	sur une période de 5 ans et établies par la direction, au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel évolue le groupe ; - apprécier la cohérence du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation appliqués avec les analyses de marché, avec l'appui de nos spécialistes en valorisation ; - tester la sensibilité de la valeur d'utilité déterminée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues ; - apprécier le caractère approprié de l'information financière fournie dans la note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.
<i>Evaluation des stocks</i> Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2021 pour un montant net de 62,6 millions d'euros. Comme indiqué dans la note 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur estimée de réalisation. Le coût de ces stocks comprend les coûts d'acquisition des stocks, les coûts d'approche, mais également les escomptes, remises, rabais et ristournes obtenus des fournisseurs. Une dépréciation est comptabilisée sur la base d'une analyse de l'ancienneté, de la nature et de la rotation du stock afin de prendre en compte la perte de valeur y afférant si la valeur de	Concernant le coût des stocks, nos travaux ont consisté à : - prendre connaissance des modalités de détermination du coût d'entrée des stocks de marchandises ; - corroborer, sur la base d'un échantillon, le coût des stocks de marchandises avec les factures d'achat ; - corroborer la cohérence des coûts d'approche incorporés dans la valeur des stocks avec la méthodologie de détermination de ces coûts et les

réalisation estimée est inférieure à la valeur comptable. La valeur de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité et en tenant compte des différents canaux de distribution du groupe. Au regard du poids des stocks au bilan consolidé, il existe un risque que la valeur nette de réalisation de certains articles soit inférieure à leur valeur comptable et donc un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point-clé de l'audit.	rapprocher de leurs bases de calcul comptables. En ce qui concerne la dépréciation des stocks, nos travaux ont consisté à : - apprécier la pertinence des règles de dépréciation des stocks appliquées au regard de l'activité du groupe ; - prendre connaissance des modalités d'identification des articles anciens et à rotation lente et de détermination de leur valeur nette de réalisation ; - apprécier l'estimation de la valeur nette de réalisation des articles anciens et à rotation lente sur la base d'une analyse rétrospective de la rentabilité des ventes de stocks comparables et en prenant en compte les différents canaux de distribution propres au groupe SRP.
<i>Reconnaissance du chiffre d'affaires (séparation des exercices)</i> Chez SRP Groupe, la reconnaissance du chiffre d'affaires dans le logiciel de gestion Extranet se fait « au clic » et est enregistré tel quel en comptabilité. Toutefois, comme indiqué dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés, les revenus provenant de la vente de marchandises (ventes effectuées sur une base ferme ou sur une base conditionnelle) doivent être enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les marchandises sont livrées et que le client obtient le contrôle des biens et services achetés. Par conséquent, SRP Groupe réalise à la clôture un retraitement visant à prendre en compte le délai entre l'achat sur l'Extranet et la prise de	Nos travaux ont consisté à : - prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des travaux relatifs à la séparation des exercices réalisés par la direction ; - examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur ; - évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société ; - vérifier la validité des données utilisées dans les calculs en les confrontant notamment aux données issues du logiciel de gestion.

contrôle des biens et services achetés par les clients. Au regard de l'impact de ce retraitement, il existe un risque d'erreur que nous avons considéré comme un point-clé de l'audit.	
--	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui ont été effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Pour le cabinet KPMG Audit IS, nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société SRP Groupe S.A par votre Assemblée Générale mixte du 5 août 2010. Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG Audit IS était dans la 11ème année de sa mission sans interruption soit la 7ème année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le cabinet Grant Thornton s'est vu confier, par votre assemblée générale du 26 mai 2023, une mission complémentaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, en application des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés*Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

**Rapport des commissaires aux comptes sur
les comptes consolidés du Groupe pour
l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Paris La Défense, le 8 juin 2023

KPMG Audit IS

Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 2023

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton international

Jean-Pierre Valensi
Associé

Alexandre Mikhail
Associé

9.3. Comptes sociaux de SRP Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

9.3.1. Etats financiers

9.3.1.1. Bilan

<i>en K€</i>	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations financières	251 131	251 131
Actifs non-courants	251 131	251 131
Créances clients et comptes rattachés	3 008	1 815
Autres créances et autres actifs circulants	18 485	16 140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 619	10 658
Actifs courants	27 112	28 613
Total Actif	278 243	279 744
Capital	4 742	4 702
Primes liées au capital	217 811	217 779
Réserve légale	470	38
Report à nouveau	- 830	- 20 909
Résultat net	3 100	20 511
Total des capitaux propres	225 294	222 122
Dettes financières non-courantes	40 000	53 833
Provisions pour risques et charges		
Total passifs non courants	40 000	53 833
Emprunts et concours bancaires (< 1 an)	10 023	955
Fournisseurs et comptes rattachés	770	737
Dettes fiscales et sociales	1 094	2 097
Autres passifs courants	1 062	
Total passifs courants	12 948	3 789
Total des passifs non-courants & courants	52 948	57 622
Total des passifs et capitaux propres	278 243	279 744

9.3.1.2. Compte de résultat

en K€	2021	2020
Chiffre d'affaires & autres produits d'exploitation	2 951	936
Produits d'exploitation	2 951	936
Charges externes	1 968	2 326
Impôts, Taxes et Versements assimilés	18	5
Charges de personnel	1 181	157
Dotations d'exploitation	3	
Autres charges d'exploitation	144	166
Résultat opérationnel courant	3 314	2 654
Résultat d'exploitation	- 363	- 1 718
Produits financiers	4 449	22 169
Charges financières	867	567
Résultat financier	3 582	21 602
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	358	
Résultat exceptionnel	- 358	-
Résultat avant impôts	2 861	19 884
Impôts sur les bénéfices	- 239	- 627
Résultat net	3 100	20 511

9.3.2. Annexe au bilan et au compte de résultat

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

9.3.2.1. Résumé de l'exercice

L'exercice clôturé au 31/12/2021 présente :

- Le bilan dont le total, présenté avant répartition du résultat net, est de 278 242 322 € ;
- Le compte de résultat, dont le total des produits est de 7 400 190 €, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 3 100 376 €.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

9.3.2.2. Faits caractéristiques de l'exercice9.3.2.2.1. Renégociation de la dette bancaire

SRP a signé un accord le 17 décembre 2021 avec ses partenaires bancaires pour la mise en place d'un financement structuré « Sustainability-linked syndicated facilities » d'un montant de 70 M€ qui vise à refinancer l'intégralité de la dette bancaire de 63 M€ issue du protocole signé le 29 avril 2020 et à renforcer les moyens financiers du Groupe. Elle va permettre de retrouver de la flexibilité pour la mise en œuvre de nouveaux projets créateurs de valeur.

Ce Sustainability-linked syndicated facilities comprend une tranche de crédit amortissable pour 50 M€ et une tranche de crédit à tirage (G&A Facility) d'un montant maximum de 20 M€. Ces dettes bancaires ont une maturité à échéance décembre 2026.

Cette opération met un terme à la période de conciliation.

9.3.2.2. Covid 19

La pandémie de Covid-19 a été confirmée par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020 dont le résultat a été une crise sanitaire mondiale sans précédent. Le Groupe n'a pas bénéficié de mesures gouvernementales ayant un impact significatif sur les comptes clos au 31 décembre 2021. Par ailleurs, le Groupe évalue de façon régulière les conséquences actuelles et futures de la crise, bien qu'il soit difficile de les anticiper entièrement.

9.3.2.3. Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux normes comptables françaises, notamment les dispositions du règlement ANC 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- image fidèle,
- régularité et sincérité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition qui inclut les frais directement attribuables à l'immobilisation. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables basés sur l'activité et les résultats futurs de la Société acquise.

Les immobilisations financières sont constituées au 31 décembre 2021 par des titres de participation dans les sociétés suivantes :

Nom	Valeur comptable brute	% du capital détenu	Capital	Capitaux propres autres que capital	CA hors taxes du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Prêts et avances	Cautions et aval donnés	Dividendes dernier exercice clos
En k€									
SHOWROOMPRIVE.COM	170 169	100%	115 482	46 268	661 491	20 606			
SRP LOGISTIQUE	4 219	100%	26	972	17 409	497			
ABC SOURCING	3 580	100%	20	-17 342	6 202	1 520			
SALDI PRIVATI	40 847	100%	303	2 162	48 962	1 755			
BEAUTÉ PRIVÉE	35 745	100%	100	1 865	56 704	1 854			4 169
Total brute	254 561								

Test de dépréciation des titres de participation

Une dépréciation est constatée, lorsqu'en fin d'année, l'évaluation des titres détenus basée sur leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité des titres est déterminée en fonction des flux futurs de trésorerie estimés et actualisés, diminués ou augmentés de la dette nette ou de la trésorerie nette.

Au 31 décembre 2021, la valeur d'utilité de toutes les participations du groupe Showroomprivé a été estimée à partir des flux de trésorerie futurs nets actualisés sur un horizon de 5 ans projetés ensuite à l'infini corrigé de la dette nette de chacune des sociétés concernées. Le taux d'actualisation utilisé pour ce test de dépréciation s'élève à 9 % et le taux de croissance à long terme utilisé s'élève à 2,0%.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

Provision pour risques et charges

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

9.3.2.4. Notes sur le bilan

Immobilisations et amortissements

en K€	31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31/12/2021
Frais de développement	247				247
Logiciels	-				-
Marques	-				-
Fichier membres	-				-
Immobilisations financières	-				-
Immobilisations incorporelles	247	-	-	-	247
Terrains	-				-
Constructions et agencements	-				-
Installations tech, matériel & outillage	-				-
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Avances et acomptes s/immo. corp.	-				-
Autres immobilisations corporelles	-				-
Immobilisations corporelles	-				-
Titres de participations	254 561				254 561
Prêts et autres immos financières	150				150
Immobilisations financières	254 711	-	-	-	254 711
Total valeur brute	254 958	-	-	-	254 958

en K€	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2021
Amt/Dép. Immobilisations incorporelles	247				247
Amt/Dép. Immobilisations corporelles	-				-
Amt/Dép. Immobilisations financières	3 580				3 580
Amt/dép. immobilisations	3 827	-	-	-	3 827

Créances par échéances

en K€	31/12/2021	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Prêts, cautionnements et autres créances						
Total Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Créances clients	3 008	3 008				
Produits à recevoir						
Fournisseurs - Avances et acomptes versés						
Total Clients et comptes rattachés	3 008	3 008	-	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices	549	549				
Créances sur personnel & org. sociaux						
Créances fiscales - hors IS	692	692				
Groupes associés	16 414	16 414				
Autres créances	830	830				
Total Autres créances	18 485	18 485	-	-	-	-
Total Créances	21 493	21 493	-	-	-	-

Dettes par échéances

en K€	31/12/2021	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Autres emprunts et dettes assimilées > 1 an	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000
Total emprunts et dettes assimilées	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000
Dettes fournisseurs	215	215				
Fournisseurs - Factures non parvenues	555	555				
Comptes rattachés						
Clients - Avances et acomptes reçus						
Total Fournisseurs et comptes rattachés	770	770				
Emprunts et concours bancaires (< 1 an)	10 023	10 023				
Dettes sociales	556	556				
Dettes fiscales	538	538				
Etat, Impôt sur les bénéfices	1 062	1 062				
Autres dettes						
Produits constatés d'avance						
Total Autres dettes	12 179	12 179				
Total Dettes	52 949	12 949	10 000	10 000	10 000	10 000

Dans le cadre de ses contrats bancaires, la société s'est engagée à respecter certains ratios financiers. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2021.

Charges à payer

Au 31 décembre 2021 le bilan comprend 1 143 K€ de charges à payer dont 555 K€ de factures non-parvenues, 589 K€ de charges fiscales et sociales.

Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2021 le bilan comprend 243 K€ de charges constatées d'avance dont 232 K€ de charges d'assurance et 11 K€ d'autres frais.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2021 le poste comprend 162 891 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire externe pour un total valorisé à 348 K€.

9.3.2.5. Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

La société SRP Groupe S.A. est holding animatrice de l'ensemble des entités du Groupe Showroomprive.com. Le chiffre d'affaires est composé de la refacturation des prestations administratives et financières réalisées par la société SRP Groupe S.A. pour le compte de ses filiales.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la société sur les 12 mois de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 314 K€ et sont principalement constituées de charges de personnel pour 1 181 K€, d'honoraires pour 868 K€ et de charges d'assurance pour 711 K€.

Résultat financier

Les charges financières de l'exercice de 866 K€ correspondent essentiellement aux intérêts d'emprunts pour 635 K€ ainsi qu'à la perte sur cession de VMP pour 224 K€.

Les produits financiers sur l'exercice 2021 sont de 4 449 K€ dont 4 169 K€ de dividendes versés par sa filiale Beauté Privée, de 212 K€ correspondant aux produits de cession de VMP et des intérêts de compte courants pour 64 K€.

Rémunérations

Au cours de l'exercice, les rémunérations allouées aux dirigeants se sont élevées à 456 K€. Les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration se sont élevées à 143 K€.

9.3.2.6. Autres informations

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en œuvre à partir du 1er janvier 2012 entre la société SRP Groupe S.A., société mère tête de groupe et l'ensemble de ses filiales françaises qui inclut les sociétés suivantes en 2020 :

- SHOWROOMPRIVE.COM
- SHOWROOMPRIVE LOGISTIQUE
- ABC SOURCING
- BEAUTE PRIVEE
- SHOWROOMPRIVE PROD (détenue par sa filiale SHOWROOMPRIVE.COM)

Beauté Privée a été intégrée dans le périmètre d'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2020. La société SRP Prod a fait l'objet d'une TUP dans les comptes de sa société mère

Showroomprive.com au cours de l'exercice 2020. A ce titre, cette société est sortie du périmètre d'intégration fiscale.

Au titre de cette convention, la société SRP Groupe S.A. est seule redevable de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble et comptabilise la dette globale d'impôt dû par le groupe.

Stocks options

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 5 août 2010, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 27 octobre 2014, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9
Date de l'assemblée générale	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	05/08/10	27/10/14
Date du conseil d'administration	05/08/10	05/08/10	31/01/11	30/11/11	15/10/12	15/01/13	15/04/13	04/10/13	27/10/14
Nb total d'options autorisées	544 320	1 260 000							84 500
Nb total d'options attribuées au cours des exercices précédents	544 320	315 000	322 175	38 750	400 830	50 000	214 519	57 708	89 127
Nb total d'options exercées au cours des exercices précédents	- 544 320	- 315 000	- 166 813	-	- 160 812	- 43 570	- 74 506	- 40 355	- 36 258
Nb total d'options exercées sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nb total d'options annulées	-	-	- 100 000	- 38 750	- 126 406	- 6 430	- 48 438	- 2 343	- 15 624
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2020	-	-	55 362	-	113 612	-	91 576	15 010	37 245
Nb total d'options exercées au cours de l'exercice	-	-	(36 864)	-	-	-	-	-	-
Nb total d'options annulées			(18 498)						
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2021	-	-	-	-	113 612	-	91 576	15 010	37 245
Durée d'acquisition moyenne pondérée des options (en années)	-	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix de l'action à la date d'attribution / par hypothèse, considéré comme égale au prix d'exercice	4,00	4,00	4,00	4,60	5,20	5,20	5,20	5,60	7,20
Prix d'exercice (en €)	4,00	4,00	1,95	4,60	2,53	5,20	2,53	2,73	3,50
Volatilité attendue	32%	32%	32%	32%	35%	35%	35%	35%	35%
Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution	-	0,29	0,32	0,37	0,42	0,38	0,37	0,77	1,24

Il est précisé que les plans n°1 et 2 sont destinés à des mandataires sociaux. Dans le cas du plan n°1, l'acquisition des droits a été immédiate à la date de constitution de SRP Groupe et de réalisation des apports.

Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 25 septembre 2015, le 30 mai 2016, le 26 juin 2017 et le 26 juin 2018 le Conseil d'Administration à attribuer à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des actions gratuites.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Date de l'assemblée générale	Date du conseil d'administration	Nb total d'actions gratuites autorisées	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours des exercices précédents	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Nb total d'actions gratuites exercées	Nb total d'actions annulées	Nb total d'actions restantes au 31 décembre 2021	Durée d'acquisition moyenne pondérée des actions gratuites (en années)	Prix de l'action à la date d'attribution	Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution
Plan n°1	25/09/15	25/09/15	625 000	625 000	-	- 625 000	-	-	1,0	17,62	16,94
Plan n°2	25/09/15	29/10/15	100 000	100 000	-	- 73 546	- 26 454	-	2,0	17,62	16,94
Plan n°3	25/09/15	29/10/15	400 000	400 000	-	- 188 975	- 211 025	-	2,0	17,62	15,24
Plan n°4	30/05/16	30/05/16	52 500	52 500	-	-	- 52 500	-	2,0	19,19	13,83
Plan n°5	30/05/16	30/05/16	24 003	24 003	-	- 15 950	- 8 053	-	2,0	19,19	13,83
Plan n°6	30/05/16	14/02/17	60 956	59 836	-	- 37 738	- 22 098	-	2,0	22,69	17,02
Plan n°7	30/05/16	14/02/17	48 969	47 004	-	-	- 47 004	-	2,0	22,69	17,02
Plan n°8	30/05/16	26/06/17	18 133	18 133	-	- 6 988	- 11 145	-	2,0	23,50	17,63
Plan n°9	30/05/16	26/06/17	100 199	98 857	-	- 9 310	- 89 547	-	2,0	23,50	17,63
Plan n°10	26/06/17	04/12/17	340 975	340 309	-	- 116 155	- 224 154	-	2,0	10,00	7,40
Plan n°11	26/06/17	04/12/17	251 952	250 314	-	- 112 791	- 137 523	-	2,0	10,00	7,40
Plan n°12	26/06/17	04/12/17	6 302	6 302	-	- 6 302	-	-	2,0	10,00	7,50
Plan n°13	26/06/17	14/06/18	14 013	14 013	-	- 14 013	-	-	2,0	6,44	4,08
Plan n°14	26/06/17	14/06/18	18 214	18 214	-	- 14 013	- 4 201	-	2,0	6,44	4,45
Plan n°15	26/06/18	15/02/19	307 102	307 102	-	- 128 326	- 136 235	42 541	2,0	2,60	1,82
Plan n°16	26/06/18	15/02/19	15 200	15 200	-	-	- 15 200	-	2,0	2,60	1,82
Plan n°17	26/06/18	15/02/19	300 000	300 000	-	-	- 300 000	-	2,0	2,60	1,82
Plan n°18	26/06/18	26/06/19	1 821 416	1 821 416	-	- 919 411	- 320 589	581 416	2,0	2,60	1,82
Plan n°19	12/03/20	12/03/20	656 375	656 375	-	- 328 187	-	328 188	2,0	0,68	0,68
Plan n°20	16/12/20	16/12/20	918 824	918 824	-	-	-	918 824	2,0	1,75	1,75
Plan n°21	16/12/21	16/12/21	1 070 020	-	1 070 020	-	-	1 070 020	2,0	2,14	2,14

Composition du capital social

Le capital social au 31/12/2021 est constitué de 118 552 030 actions de valeur nominale de 0,04 €.

en €	Nombre	Valeur nominale	Valeur
Actions composant le capital social au début de l'exercice	117 560 198	0,04	4 702 408
Actions émises pendant l'exercice	991 832	0,04	39 673
Actions remboursées pendant l'exercice	-	0,04	-
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	118 552 030	0,04	4 742 081

La variation du capital social résulte de l'exercice des plans d'actions gratuites.

Variation des capitaux propres

en K€	31/12/2020	Augmentation de capital	Autres variations	Affectation du résultat de l'exercice précédent	31/12/2021
Capital	4 702	40			4 742
Primes liées au capital	217 779	32			217 811
Réserve légale	38			432	470
Report à nouveau	- 20 908			20 079	- 829
Résultat net	20 511		3 100	- 20 511	3 100
Total des capitaux propres	222 122	72	3 100	-	225 294

L'augmentation du poste « Primes liées au capital » en 2021 résulte de l'exercice des plans d'actions gratuites et de stock-options.

Engagement hors bilan

La société n'a pas d'engagement hors bilan au 31 décembre 2021.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de SRP Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

La société SRP Groupe S.A. est tête de groupe d'une consolidation suivant la méthode de l'intégration globale pour les sociétés énumérées sous le titre « immobilisations financières » et d'autres sociétés détenues par ses filiales.

Parties liées

Au 31 décembre 2021 la société SRP Groupe n'a consenti aucun prêt ni emprunt en faveur de membres de la Direction de la société.

Dans le cadre normal de son activité, la société SRP Groupe réalise des transactions avec ses filiales aux conditions de marché.

Événement post clôture

Crise en Ukraine

Depuis le début de la crise en Ukraine et des sanctions prises à l'encontre de la Russie, le Groupe poursuit ses activités. A ce stade, et compte tenu de l'incertitude autour des potentielles évolutions de cette crise, le Groupe n'est pas en mesure d'identifier avec certitude les impacts potentiels de la crise Ukrainienne sur son activité, sa rentabilité ou sa situation financière.

Effectifs

L'effectif moyen de l'exercice 2021 est de 2 salariés.

Honoraires des commissaires-aux-comptes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pour SRP Groupe s'élève à 268 K€ et se décompose ainsi :

En K€	KPMG SA	Alain Pater	Autres prestataires	31/12/2021
Certification des comptes	177	91		268
Services autres que la certification des comptes				-
Total	177	91		268

9.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de SRP Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

SRP Groupe S.A.

Siège social : ZAC Montjoie - 1 rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société SRP Groupe S.A.,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 mai 2023 en application des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SRP Groupe S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes arrêtés par votre conseil d'administration en date du 10 mars 2022 ont fait l'objet d'un premier rapport sur les comptes annuels émis en date du 14 avril 2022 par le cabinet KPMG Audit IS et Alain Pater. Depuis, il est apparu qu'à la date de signature de ce rapport, le commissaire aux comptes avait été irrégulièrement désigné. Votre assemblée générale du 26 mai 2023 a confié aux cabinets KPMG Audit IS et Grant Thornton une mission de régularisation et nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à celui émis en date du 14 avril 2022.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel,

ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de notre audit	Réponse apportée lors de notre audit
<i>Evaluation des titres de participation</i> Au 31 décembre 2021, les titres de participation, figurent au bilan pour un montant net de 251 millions d'euros. Les titres de participation sont inscrits à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Comme indiqué dans le paragraphe « Test de dépréciation des titres de participation » de la Note 2.3 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est estimée par la direction selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ajustés de la dette nette ou de la trésorerie nette. Compte tenu du montant significatif des titres de participation dans les comptes et des incertitudes inhérentes à certains éléments dont la réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.	Nos travaux ont consisté à : - examiner les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité, - vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié, - apprécier la cohérence et le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie portant sur une période de 5 ans et établies par la direction, au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel évolue le groupe, - apprécier la cohérence du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation appliqués avec les analyses de marché, avec l'appui de nos spécialistes en valorisation, - vérifier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires***Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui ont été effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Pour le cabinet KPMG Audit IS, nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société SRP Groupe S.A par votre Assemblée Générale mixte du 5 août 2010. Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG Audit IS était dans la 11ème année de sa mission sans interruption soit la 7ème année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le cabinet Grant Thornton s'est vu confier, par votre assemblée générale du 26 mai 2023, une mission complémentaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, en application des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou

en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

9 **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021**

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 8 juin 2023

KPMG Audit IS

Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 2023

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Jérôme LO IACONO

Associé

Alexandre MIKHAIL

Associé

9.5. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

SRP Groupe S.A.

Siège social : ZAC Montjoie - 1 rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société SRP Groupe S.A.,

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 mai 2023 en application des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Un premier rapport sur les conventions réglementées a été émis en date du 14 avril 2022 par le cabinet KPMG Audit IS et Alain Pater. Depuis, il est apparu qu'à la date de signature de ce rapport, le commissaire aux comptes avait été irrégulièrement désigné. Votre assemblée générale du 26 mai 2023 a confié aux cabinets KPMG Audit IS et Grant Thornton une mission de régularisation et nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à celui émis en date du 14 avril 2022.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Pacte d'actionnaires conclu entre les fondateurs de SRP Groupe S.A. et la société

Carrefour

Personnes concernées :

- David Dayan, Président du conseil d'administration et Directeur général de SRP Groupe S.A.

- Thierry Petit, Directeur général délégué de SRP Groupe S.A.
- Eric Dayan, administrateur de SRP Groupe S.A.
- Michaël Dayan, administrateur de SRP Groupe S.A.

Nature et objet :

Le pacte d'actionnaires contient un certain nombre de clauses portant notamment sur :

- L'engagement de concertation ;
- Les règles de gouvernance ;
- Les règles de mise en oeuvre des décisions stratégiques ;
- Les engagements de « standstill » et de « lock-up » ;
- Les conditions et les obligations en cas d'offre publique ;
- Les droits de cession réciproques et les promesses de ventes.

Motifs justifiant son intérêt pour la société :

Ce pacte, approuvé par le conseil d'administration du 10 janvier 2018, est justifié par l'intérêt stratégique que représente l'accord stratégique avec le groupe Carrefour pour votre société.

Modalités :

Ce pacte d'actionnaires est entré en vigueur le 7 février 2018 pour une durée de 7 ans, reconductible tacitement par période de trois ans, sauf dénonciation au moins 6 mois à l'avance.

Contrat d'achat conditionnel conclu entre la société Sonia Rykiel Création Paris S.A.S et Showroomprivé.com S.A.R.L.

Personnes concernées :

- Eric Dayan, administrateur de SRP Groupe S.A.
- Michaël Dayan, administrateur de SRP Groupe S.A.

Nature et objet :

Un contrat d'achat conditionnel de marchandises de la marque Sonya Rykiel a été conclu entre la société Showroomprivé.com S.A.R.L. et la société Sonia Rykiel Création Paris S.A.S. Les actionnaires et dirigeants de la société Sonia Rykiel Création Paris S.A.S sont Messieurs Eric et Michaël Dayan, administrateurs et actionnaires de la société SRP Groupe S.A., associée unique de la société Showroomprivé.com S.A.R.L.

Motifs justifiant son intérêt pour la société :

Ce contrat se justifie par des intérêts économiques et stratégiques. Il porte sur l'acquisition d'un stock de marchandises d'une marque de prestige afin de le revendre sur les sites et applications du groupe. Ce contrat a été approuvé par le conseil d'administration de SRP Groupe S.A. lors de sa réunion du 8 juin 2020, conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Modalités :

Ce contrat est effectif au 11 juin 2020.

L'exécution de ce contrat d'achat conditionnel a donné lieu à une facturation totale, déduction faite des avoirs, de 992 015,73 euros par la société Sonia Rykiel Création Paris S.A.S. à la société Showroomprivé.com S.A.R.L.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 8 juin 2023

Neuilly-sur-Seine, le 8 juin 2023

KPMG Audit IS

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Jean-Pierre Valensi
Associé

Alexandre Mikhail
Associé